



## Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le **16 décembre 2024** au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19H30.

Assemblée convoquée par Madame Joanny Brochu, greffière-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du budget 2025
3. Période de question(s)
4. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Mélissa Turgeon, Marina Lemay, Messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau et Alex Vachon agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Madame Joanny Brochu agit comme greffière-trésorière et directrice générale. assiste à la séance extraordinaire .

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

**Après une minute de silence, la séance commence à 19H30.**

**NO-2024-12-154**

**LECTURE DE L'ORDRE DU  
JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

**ADOPTÉE**

**NO-2024-12-155                      ADOPTION DU BUDGET 2025**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR: ANDRÉ MERCIER  
ET RÉSOLU        : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le budget 2025, tel que préparé et présenté au montant des revenus et dépenses équilibrés de 921 612\$

Que les détails du budget soient distribués dans le prochain bulletin mensuel en 2025.

**ADOPTÉE**

**NO- 2024-12-156                      PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Aucune question

**NO-                                      LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
APPUYÉ PAR    : MARINA LEMAY  
RÉSOLU         : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19H40.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Joanny Brochu  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal